

Clermont-Ferrand le 4 juillet 2019

Motifs de la décision de défrichement relative à l'installation d'un projet « RIDE » dans le parc Vulcania

La Société d'Économie Mixte (SEM) Volcans a déposé le 27 décembre 2018 un dossier de demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier. Le projet de développement du parc Vulcania prévoit notamment la construction d'une nouvelle attraction dénommée « Ride » qui nécessite le défrichement d'une partie de parcelle se situant sur le territoire de la commune de Saint-Ours-les-Roches pour une surface de 0,6930 hectare. Ce dossier a été réceptionné complet à la date du 27 décembre 2018.

Le projet de développement du parc Vulcania fait l'objet d'une étude d'impact.

Le projet de construction de l'attraction « Ride » nécessite un permis de construire dont l'autorité compétente est la commune et une autorisation de défrichement dont l'autorité compétente est le Préfet de département.

L'instruction de la demande d'autorisation de défrichement relève de l'application des articles L341-1 et suivants du code forestier.

En application de l'article R 123-1 alinéa 5° du code de l'environnement, la surface de défrichement étant comprise entre 0,5 et 10 ha, le dossier de demande d'autorisation de défrichement est porté à la connaissance du public. Cette participation du public a été organisée selon les dispositions de l'article L123-19 du code de l'environnement du 2 juin au 3 juillet 2019. Aucune remarque de nature à remettre en cause la décision n'a été formulée.

Il ressort du dossier de demande d'autorisation de défrichement ainsi que du procès-verbal de l'opération de reconnaissance de la situation et de l'état des terrains concernés en date du 29 janvier 2019 et de la consultation du public du 2 juin au 3 juillet 2019, que ce défrichement ne répond à aucun des cas prévus par l'article L. 341-5 du code forestier permettant de refuser une autorisation de défrichement.

En conséquence, l'autorisation de défrichement peut être accordée.

En outre, les prescriptions environnementales visant à éviter et réduire les impacts environnementaux sont portées par la décision de défrichement.

DDT 63
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Tél. 04.73.43.16.00

site internet : www.puy-de-dome.gouv.fr

Localisation des services :

Administration générale, Habitat Rénovation Urbaine
Prospective Aménagement Risques
7 rue Léo Lagrange – 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Tél. 04.73.43.16.00

Économie Agricole, Eau-Environnement-Forêt, Expertise Technique
Site de Marmilhat – BP 43 – 63370 LEMPDES
Tél. 04.73.42.14.14